Résumés 517

Ousséni Arouna, Brice Sinsin : « Exploitation des ressources biologiques et dynamique de la végétation dans la forêt classée de l'Alibori Supérieur au Bénin (secteur de l'arrondissement de Bagou) »

L'objectif est de montrer l'impact de l'exploitation des ressources biologiques sur l'évolution des formations végétales dans la forêt classée de l'Alibori Supérieur (secteur de l'arrondissement de Bagou) au Bénin.

L'étude s'appuie sur l'interprétation de photographies aériennes avec un contrôle de terrain et des enquêtes socio-économiques. Elle montre que les principales formes d'exploitation sont l'agriculture, l'élevage, le braconnage, l'exploitation forestière et l'usage des plantes médicinales.

Cette exploitation a eu pour effet, entre 1975 et 1998, une régression des galeries forestières, forêts claires, savanes boisées, savanes arborées et arbustives au profit des champs et jachères. Au total, cette régression a concerné 41 % de la superficie du secteur d'étude.

Mots clefs: Exploitation des ressources biologiques — Régression de la végétation

Achille Ephrem Assogbadjo, Brice Sinsin : « Les populations de primates menacés dans la forêt de Lokoli au Bénin »

L'étude a été conduite dans l'îlot forestier de Lokoli (5 km²) dans la zone guinéenne du Bénin. Elle a permis de mettre en évidence la menace sur les primates en examinant les effectifs de leurs populations et d'analyser les points clés pour leur protection dans les différents habitats. Au total, 6 espèces de primates ont été identifiées : le mone (Cercopithecus mona), le tantale (Cercopithecus aethiops tantalus), le colobe magistrat (Colobus vellerosus), le colobe de van Beneden (Procolobus verus), le galago du Sénégal (Galago senegalensis) et le cercopithèque à ventre rouge (Cercopithecus erythrogaster erythrogaster). L'îlot forestier de Lokoli constitue l'un des derniers refuges des espèces et sous-espèces de primates rares et menacés du Bénin. Selon les critères de l'IUCN, le mone et le tantale sont des espèces menacées d'extinction (moins de 250 individus) dans la forêt marécageuse de Lokoli alors que le colobe de van Beneden, le colobe magistrat et le cercopithèque à ventre rouge sont très gravement menacées de disparition et d'extinction (moins de 50 individus). Des cas d'association polyspécifiques, le plus souvent composées du mone et d'autres espèces, sont observés au sein des différents groupes de primates.

Mots clefs : Organisation des groupes - Stratégies de conservation

Serge Attignon, Thibault Lachat, Brice Sinsin, Peter Nagel, Ralf Peveling : « Projet Biolama : conservation de la biodiversité de la forêt classée de la Lama (Bénin). Les arthropodes »

La forêt de la Lama est l'un des derniers vestiges de forêt semi-décidue du « Dahomey gap » séparant les blocs de forêts humides de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique Centrale. Composé de forêt naturelle, de forêt dégradée et de plantations, le noyau central d'une superficie de 4 759 ha est entouré de

plantations de teck et d'autres essences exotiques pour la production de bois d'œuvre et de bois de feu (9 000 ha).

La forêt de la Lama, qui abrite plusieurs espèces d'animaux et de plantes rares, bénéficie du statut de « forêt classée » ; elle est d'une importance primordiale pour la conservation de la biodiversité au Bénin. Malgré de nombreuses études et de nombreux inventaires se rapportant à sa diversité biologique globale, les arthropodes n'y ont été que brièvement pris en considération dans le Noyau Central qui est la partie la plus protégée.

Le but du projet Biolama (Biodiversité dans la forêt classée de la Lama : partenariat scientifique entre la faculté des Sciences agronomiques de l'université d'Abomey-Calavi au Bénin et l'institut des Sciences environnementales (NLU) – Biogéographie de l'Université de Bâle en Suisse) est d'étudier et de préciser le rôle et les fonctions écologiques des plantations forestières pour la conservation de la biodiversité en milieu forestier en prenant les communautés d'arthropodes comme modèle biologique. En plus de la forêt naturelle, le projet Biolama s'est donc intéressé aussi aux plantations de teck, de bois de feu et aux îlots forestiers.

Un inventaire comparatif des arthropodes a été réalisé dans neuf types de forêts. Le processus de décomposition de la litière feuillue et le rôle des détritivores y participant, la diversité et l'activité des termites y ont été étudiés. Des recherches sur les coléoptères associés au bois morts sont en cours et plusieurs autres activités de recherche sont prévues.

Les premiers résultats mettent en évidence les similarités entre les communautés d'arthropodes des forêts dégradées et des jeunes plantations ainsi que la diversité élevée des arthropodes vivant dans les anciennes plantations de teck et les îlots forestiers. La forêt naturelle apparaît comme un milieu plus favorable à la décomposition de la litière feuillue que les plantations et elle abrite plus d'invertébrés associés à la litière.

Mots clefs: Inventaires — Études comparatives — Plantations forestières

François Baillon, Damien Chevallier : « Étude éco éthologique de *Ciconia nigra* au Burkina Faso »

Nous présentons des résultats relatifs à l'écologie hivernale et aux itinéraires de migration de la cigogne noire, *Ciconia nigra*, en Afrique de l'Ouest sahélienne.

L'étude a été menée dans le ranch de gibier de Nazinga au Burkina Faso. Après une courte présentation du ranch et des activités humaines, dont la pêche, nous précisons l'abondance, les habitudes alimentaires, la nature des dortoirs de la cigogne noire dans cette aire protégée.

La capture d'un jeune individu (Aurélia), que nous avons équipé d'une balise satellitaire GPS/solaire, nous a permis d'obtenir les toutes premières informations sur les déplacements de la cigogne noire dans son aire d'hivernage et sur son itinéraire de migration, ses haltes et ses déplacements dans sa région d'estivage.

Ces résultats vont permettre de formuler des propositions aux gestionnaires des aires protégées concernées afin d'assurer une meilleure gestion intégrée de la cigogne noire dans sa zone d'hivernage.

**Mots clefs**: Ranch de gibier de Nazinga — Partage de l'espace avec les hommes — Migration — Marquage par balise — Gestion du milieu

Ouvrage issu du séminaire de Parakou (Bénin), 14-19 avril 2003, organisé avec le soutien du gouvernement du Bénin, de l'Unesco, de la FAO, de l'IRD, de la région Centre (France) et de la Banque mondiale

# Quelles aires protégées pour l'Afrique de l'Ouest ?

Conservation de la biodiversité et développement

Éditeurs scientifiques Anne Fournier, Brice Sinsin et Guy Apollinaire Mensah

# IRD Éditions

INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT

collection Colloques et séminaires

Paris, 2007

#### Secrétariat et mise en forme du texte

Nathalie Claudé Neza Penet Anne Mouvet Catherine Noll-Colletaz Carole Marie

#### **Traduction**

Deborah Taylor

#### Reprise des illustrations

**Christine Chauviat** 

#### **Fabrication**

Catherine Plasse

### Maquette de couverture

Michelle Saint-Léger

#### Photo de couverture

© Julien Marchais, programme Enfants et éléphants d'Afrique – Des éléphants et des hommes « Groupe d'enfants de Boromo en classe Nature, réserve naturelle des Deux Balés, Burkina Faso »

## Photo page 2 de couverture

© IRD / Jean-Jacques Lemasson – Sénégal. Vol de Sarcelles d'été (Famille: Anatidés, *Annas querquedula*). Première zone humide d'importance au sud du sahara, le parc national des Oiseaux du Djoudj (12 000 ha) est essentiel pour l'hivernage des migrateurs d'Europe du Nord et d'Afrique de l'Ouest (environ 3 millions d'oiseaux transitent, plus de 400 espèces dénombrées). Classé au patrimoine mondial de l'Unesco (1971) le parc national des Oiseaux du Djoudj compte parmi les premiers parcs ornithologiques du monde.

La loi du 1er juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle, première partie) n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans le but d'exemple ou d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (alinéa 1er de l'article L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon passible des peines prévues au titre III de la loi précitée.

© IRD, 2007

ISSN: 0767-2896

ISBN: 978-2-7099-1634-9